

# **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE**

## **DU 07 avril 2021**

Présents : MMES. MM., NABETH P., BURETTE-POMMAY, DEGUEURCE, BENTOUHAMI, CHAMBOST, ROYER, MEUNIER-CŒUR, BERENGUER, MONCHAL, MOULIN, NABETH S., DUCHAMP-GARCIA, MARTINEZ, BEAUDOIN B., GARCIA, GRISON, GUILLOT, HENRY, MONDION, GERARDI, DESPORTES.

Absents : Mme CRUBLY pouvoir donné à M. BEAUDOIN  
Mme JOLY, pouvoir donné à Mme GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme DUCHAMP-GARCIA Catherine

**Le Maire informe l'assemblée que le conseil est enregistré**

**Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.**

### **Le télétravail**

Le Maire expose au conseil les modalités de mise en place du télétravail pour la filière administrative.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la mise en place du télétravail.

### **Régime indemnitaire/ Indemnité d'Administration et de Technicité (Police municipale)**

Le Maire expose que la délibération de la commune en date du 18 mars 2004 relative à l'Indemnité d'Administration et de Technicité n'est plus conforme suite à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de la collectivité, qu'il a lieu de reprendre une délibération pour le service police municipale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la mise en place du régime indemnitaire, IAT, pour le service police municipale.

### **COMMISSION DE LA COMMUNICATION, DES ASSOCIATIONS, DES AFFAIRES SCOLAIRES, FAMILIALES ET SOCIALES, DES ELECTIONS**

#### **Information** :

L'école est ouverte sur cette période du 6 au 9 avril 2021 pour accueillir les enfants des personnels soignants ainsi que les enfants des parents ayant une profession faisant partie de la liste fournie par le ministère.

Il a été décidé que le périscolaire (cantine et garderie) ne fonctionnerait pas sur cette semaine du fait du nombre restreint d'élèves accueillis. Les familles préparent des paniers pique-nique pour leurs enfants.

Mardi 6 avril, 5 élèves ont été accueillis en maternelle et 8 élèves en primaire. Jeudi 8 avril, 9 élèves sont prévus en maternelle et 10 en primaire. Les enseignants se répartissent le travail en demi-journées.

Les élections de juin 2021 : A ce jour, aucune information n'a été donnée pour la tenue de ces élections.

## COMMISSION DES FINANCES, FISCALITE, MARCHES PUBLICS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Approbation du compte de gestion 2020 :

Mme CHAMBOST présente le compte de gestion dressé par le trésorier.

**Après en avoir délibéré, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

### Approbation de compte administratif 2020 :

Mme CHAMBOST présente au conseil les résultats définitifs pour l'année 2020 puis informe les membres du conseil que par rapport aux ratios qui évaluent la capacité de désendettement, la commune est dans la zone verte, ce qui est positif.

Monsieur le Maire sort de la salle pour procéder au vote du compte administratif et M. BERENGUER, en tant que conseiller le plus âgé, préside pour ce vote.

**Après en avoir délibéré, le compte administratif 2020 ci-dessous est approuvé à l'unanimité.**

Compte Administratif Massieux						
MASSIEUX 2020						
			MAJ DU 31/03/2021			
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
(1) Résultats reportés N-1		-376 796,38 €	425 947,61 €	868 129,84 €	425 947,61 €	491 333,46 €
(2) Opération de l'exercice N	637 862,29 €	655 848,94 €	1 444 911,15 €	1 754 992,89 €	2 082 773,44 €	2 410 841,83 €
<b>(3) TOTAUX</b> = 1+2	<b>637 862,29 €</b>	<b>279 052,56 €</b>	<b>1 870 858,76 €</b>	<b>2 623 122,73 €</b>	<b>2 508 721,05 €</b>	<b>2 902 175,29 €</b>
<b>Résultats de clôture</b> = R2-D2	<b>-358 809,73 €</b>		<b>752 263,97 €</b>		<b>393 454,24 €</b>	
(4) Restes à réaliser année N	86 550,00 €	258 130,50 €			86 550,00 €	258 130,50 €
<b>(5) TOTAUX CUMULES</b> = 4 + 3	<b>724 412,29 €</b>	<b>537 183,06 €</b>	<b>1 870 858,76 €</b>	<b>2 623 122,73 €</b>	<b>2 595 271,05 €</b>	<b>3 160 305,79 €</b>
<b>Résultats définitifs</b> = R5-D5	<b>-187 229,23 €</b>		<b>752 263,97 €</b>		<b>565 034,74 €</b>	

### Indemnités perçues au titre de l'année 2020 pour les élus siégeant au conseil municipal :

Monsieur le Maire donne l'information sur ces indemnités en remettant à chaque conseiller le tableau récapitulatif.

### Affectation du résultat 2020 :

Mme CHAMBOST présente les résultats pour l'année 2020.

Aucune question n'est posée.

**Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat 2020 tel que présentée dans le tableau ci-dessous, est approuvée à l'unanimité.**

22300

MASSIEUX

M 14

#### SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Détermination du BESOIN D'AFFECTATION à l'investissement et de la REPRISE ANTICIPÉE  
du résultat disponible

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
(1) RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE (N -1)	-376 796,38	868 129,84	
(2) AFFECTATION (N-1) FAITE EN N		425 947,61	442 182,23
(3) RECETTES N	655 848,94	1 754 992,89	
(4) DEPENSES N	637 862,29	1 444 911,15	
(5) RESULTAT (N)	17 986,65	310 081,74	(3)-(4)
(6) RESULTAT CUMULE (REEL DE CLOTURE) 001	-358 809,73	752 263,97	(1)-(2)+(5)
(7) RESTES A REALISER RECETTES	258 130,50		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
(8) RESTES A REALISER DEPENSES	86 550,00		REPRISE ANTICIPÉE AUTORISÉE
(9) BESOIN DE FINANCEMENT (RESULTAT CORRIGE DES RESTES A REALISER)	-187 229,23	752 263,97	565 034,74

MONTANT A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT EN (N+1) suite au vote du  
du COMPTE ADMINISTRATIF DE (N) s'il s'agit d'un résultat déficitaire.

CALCUL DES RESULTATS (5) = (3) - (4)

(6) = (1) + (2) + (5)

(9) = (6) + (7) - (8)

A Massieux, le 16/03/21  
L'Ordonnateur



A TREVOUX, le 08/03/2021  
La Comptable des Finances Publiques  
Béatrice GONZALES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRÉSORERIE DE TREVOUX  
B.P 616  
1, Rue de la Gare  
01606 TREVOUX CEDEX  
Tél: 04.74.09.88.60

### **Les taux d'imposition pour l'année 2021 :**

Mme CHAMBOST expose la mise en œuvre par l'Etat de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le nouveau taux de référence de taxe foncière de la commune va correspondre à la somme du taux communal et du taux départemental.

Ainsi, pour la commune de Massieux, et sur la base des taux appliqués en 2020, le taux de la taxe foncière du département est de 13,97% et celui de la commune de 15,41%, ce qui représente un taux global à voter de 29,38%.

Il est spécifié que même si ce taux est supérieur à celui de l'an passé, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition pour les contribuables.

Aucune question n'est posée.

**Après en avoir délibéré, les taux d'imposition 2021 tels que fixés ci-dessous, sont approuvés à l'unanimité.**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>EVOLUTION</b>
<b>TH : TAXE D'HABITATION</b>	12.33 %	X	Suppression de la TH sur les résidences principales.
<b>TF : TAXE FONCIERE</b>	15.41%	<b>29.38 %</b>	Ajout du taux de TF départemental à celui de la commune en compensation de la suppression de la TF.
<b>TFNB : TAXE FONCIERE NON BATI</b>	37.49 %	37.49 %	+ 0.00 %

### **Approbation du budget primitif 2021 :**

Mme CHAMBOST expose le budget primitif et informe le conseil que le budget de fonctionnement et le budget Investissements sont équilibrés.

Question sur le budget Voirie : Monsieur le Maire informe de la construction d'un trottoir chemin de Varennes côté Massieux et que la commune de Parcieux fera une piste cyclable et un parking du côté de leur commune sur ce même chemin de Varennes. Un feu tricolore sera également installé au croisement avec la RD 933 et du chemin des Varennes, feu qui sera synchronisé avec celui de la pharmacie afin de ne pas gêner au niveau de la fluidité des véhicules. Le feu représente un coût de 50 000 euros, somme qui sera partagée avec la commune de Parcieux.

Un raccordement est également prévu jusqu'aux commerces afin de sécuriser la circulation des piétons.

M. GRISON demande le coût des enrobés : ceux-ci ne sont pas prévus sur le budget 2021.

Mme GUILLOT demande s'il est prévu quelque chose concernant la route de Reyrieux sur le BP 2021. Monsieur le Maire indique que le budget pour ces travaux sera reporté sur l'année suivante. Mme GUILLOT fait la remarque que ce report entraînera une perte des subventions qui pourraient être allouées à la commune. M. BENTHOUAMI répond que le dépôt des dossiers de demande de subvention est à faire en juin 2021 pour l'année 2022 et qu'il est possible de pouvoir en obtenir.

M. le Maire réaffirme que les travaux des chemins des Varennes sont prioritaires et rappelle que les crédits disponibles ne permettent pas de réaliser tous les projets. D'autres travaux en dehors de la voirie sont coûteux et pourtant aussi essentiels comme les sols souples à l'Écoparc. La

commune travaillera en revanche bien sur le projet de la RD4F durant l'année 2021 (élaboration de l'avant-projet).

Mme MONDION s'interroge sur l'absence de subvention pour le centre équestre. Monsieur le Maire évoque le fait qu'une somme a déjà été versée au propriétaire du centre équestre sur 2020 et que c'est pour cela qu'il n'y a pas de subvention de prévue.

Mme CHAMBOST précise que le budget 2021 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 2 298 884.74€
- En section d'investissement à 1 199 774.47€

**Après en avoir délibéré, le budget primitif 2021 est approuvé à la majorité, par 19 voix pour et 4 abstentions.**

### **DIVERS**

Aucun compte rendu de réunion syndical donné ce jour.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 19 mai à 20h00.

La séance est levée à 22 h 00.